



## Annnonce mutation "Locataire" Entrée – Sortie

**Selon notre règlement de Police : Art. 32 Obligations de tiers Tout bailleur ou son représentant louant des chambres, des studios, des appartements, etc., est tenu, dans un délai de 30 jours dès le début ou la fin d'une location, d'en informer le Contrôle des habitants.**

Je soussigné-e (propriétaire ou gérance)

Nom Prénom

Domicilié-e à

Téléphone Courriel

### Adresse exacte de la location

Nb pièce Etage No Appartement

Le logement est loué en tant que domicile principale OUI  NON

Le logement est loué en tant que domicile secondaire OUI  NON

Si oui, quelle est l'adresse principale du locataire/sous-locataire ?

Rue N°

Code postal Localité

Le logement est-il inscrit sur la plateforme Airbnb OUI  NON

### Autre type d'affectation du bien loué

#### Locataire(s) entrant

Date d'entrée Nombre personne 1<sup>ère</sup> location OUI  NON

Nom Prénom

Nom Prénom

Ancienne adresse (complète)

Téléphone Courriel

#### Locataire(s) sortant

Date de sortie Nombre personne

Nom Prénom

Nom Prénom

Nouvelle adresse (complète)

Téléphone Courriel

Signature :  
Déclarant ou timbre régie

Signature :  
Locataire

<b>Procédure</b>	L'annonce doit être retournée par courriel à l'adresse courriel <a href="mailto:cth@collombey-muraz.ch">cth@collombey-muraz.ch</a> Ou par courrier à Office de la population, Rue des Dents-du-Midi 44, 1868 Collombey
<b>Pièces justificatives</b>	Copie du bail à loyer

<b>Communication</b>
La présente annonce ne dispense pas le locataire de régler Ses conditions de séjour en s'annonçant personnellement à l'office